

ok pour lire ces quelques instructions ?

Dans quelques minutes, tu pourras utiliser ta nouvelle carte !

Le contenu de cette page fait partie intégrante des Conditions Générales, qui sont imprimées au verso du présent document.

Solde et plafonds

Tu as le choix entre différentes solutions pour consulter le solde de ta carte :

- Via ton propre compte sur my.cornercard.ch/ok
- Par SMS en envoyant le message «SOLDE + les quatre derniers chiffres de ton numéro de carte» au numéro +41 (0)76 601 30 10
- En appelant le 0900 90 41 41 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe)

Le processus d'enregistrement décrit au point 1 habilite la modalité «Basic»

Plafonds	Basic	Upgraded
Retrait en argent liquide	non admis	admis
Limite de recharge	CHF 5'000*	solde**
Limite de dépenses	CHF 5'000*	solde**
Par transaction	CHF 1'000	solde**
Nombre de cartes actives	3	illimité

* Par année civile et pour toutes les cartes Cornercard en modalité « Basic »

** maximum CHF 10'000.

Enregistrement et activation

Suis les instructions publiées sur www.okpunktstrich.ch/cards ou ouvre directement ton compte sur my.cornercard.ch/ok pour **activer la carte**.

Au cours de l'enregistrement/activation, les **quatre derniers chiffres** de la carte ainsi que le **numéro de série** te seront demandés. Prépare donc ta carte à cet effet.



Tu peux ensuite introduire tes coordonnées personnelles (en particulier ton **numéro de téléphone portable**) et choisir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Le processus est achevé avec l'introduction du numéro de contrôle, qui t'est transmis par SMS directement après l'envoi de tes coordonnées.

L'activation de la carte te sera confirmée par SMS. Tu as droit à trois cartes actives au maximum en même temps.

Blocage

Tu peux faire bloquer ta carte temporairement ou définitivement comme suit.

Blocage/déblocage temporaire :

- Envoyer l'ordre «BLOCK + les quatre derniers chiffres de ton numéro de carte» au numéro +41 (0)76 601 30 10
- Respectivement envoyer l'ordre «UNBLOCK + les quatre derniers chiffres de ton numéro de carte» au numéro +41 (0)76 601 30 10

Blocage définitif

Le numéro +41 (0)58 880 98 14 est à ta disposition 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de perte ou de vol de la carte. Nous t'informerons sur les possibilités d'obtenir une nouvelle carte ou de récupérer le solde restant.

Code NIP

À réception de la confirmation d'activation par SMS, tu peux demander un **code NIP**.

Nous te communiquerons le **code NIP** par un appel sur ton numéro de téléphone portable que tu as indiqué au cours du processus d'enregistrement. Tu peux le demander de la manière suivante :

- Depuis ton compte personnel my.cornercard.ch/ok sous la rubrique détails
- Par SMS en envoyant le message «NIP + les quatre derniers chiffres de la carte» au numéro +41 (0)76 601 30 10
- En appelant le 0900 90 41 41 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe)

Les quatre derniers chiffres de ta carte te seront demandés au cours de l'entretien :



aperçu des frais

Cotisation annuelle	CHF 39.–
Chargements	4% du montant chargé (CHF 2.- au min.)
Consultations par SMS	CHF 0.60
Consultations code NIP	CHF 0.60
Frais de traitement monnaies étrangères	2%
Help Line Callcenter	CHF 1.90/min du réseau fixe
Help Line perte/vol	Tarif local
Frais pour le remboursement du solde	CHF 25.–
Les frais pour l'ouverture du dossier pour la gestion du solde	CHF 25.–
Les frais de gestion du solde	CHF 25.–/an
Carte de remplacement en cas de perte ou de vol de la carte	CHF 20.–
Retrait en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets*	CHF 6.–
Retrait en argent liquide à des guichets bancaires*	CHF 10.–

* Uniquement pour les cartes en modalité «Upgraded»

Recharges

Tu as la possibilité de **charger et recharger** ta carte auprès de plus de 1'000 points de vente en Suisse, par ex. dans les commerces kiosk ou les magasins Press & Books Shop et avec.

Tu peux recharger ta carte par versement en liquide ou par carte de débit (Maestro ou Postcard). Les versements par carte de crédit ne sont pas admis.

La carte peut être utilisée pour des achats quelques minutes seulement après le versement.

La limite pour les recharges et l'utilisation est fixée à CHF 5'000.-/année civile, indépendamment du nombre de cartes actives. Si tu souhaites une limite de dépenses plus élevée et pouvoir retirer de l'argent liquide alors la modalité «Upgraded» te conviendra davantage. Tu pourras obtenir toutes les informations nécessaires sur www.okpunktstrich.ch/cards.

Help Line

La Help Line 0900 90 41 41 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe) répond à toutes tes questions en rapport avec la carte.

Il te suffit d'appeler ce numéro (+41 900 90 41 41 depuis l'étranger) si tu as besoin de conseils concernant l'enregistrement, l'activation et l'utilisation de la carte.

La carte est **valable** jusqu'à la date indiquée au recto de la carte.



Conditions Générales pour les cartes prépayées (avec limite de recharge variable) de la Cornér Banque SA

1. Généralités / enregistrement de la carte

La Cornér Banque SA (ci-après «Banque») délivre une carte prépayée (ci-après «carte») au nom du requérant (ci-après «Titulaire»). La carte peut être obtenue auprès des points de vente de Valora Suisse SA (ci-après «Valora») en Suisse, par exemple K Kiosk, Press & Books et avec... La carte reste propriété de la Banque. Valora agit par rapport à la Banque en tant qu'agent du Titulaire en recevant et transférant à la Banque les montants destinés à être versés sur la carte. D'autre part, Valora agit également en tant qu'agent de la Banque en tenant, sur mandat de la Banque, à disposition des Titulaires les Cartes auprès de ses points de vente. **Le Titulaire doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'appropriation illicite par des tiers non autorisés.** Le Titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes Conditions Générales. Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences résultant du non-respect de l'obligation de protection de la carte.

Le Titulaire peut acquérir la carte auprès d'un point de vente de Valora, en payant à Valora les frais d'émission, le montant à charger ainsi que les frais de recharge. Valora transfère les sommes encaissées à la Banque. La carte peut être utilisée également pour recharger des fonds provenant de services additionnels (par exemple des primes de fidélisation ou bien l'octroi de petits crédits) offerts et gérés par Valora ou autres fournisseurs, sous la responsabilité exclusive de ces derniers. Avant de pouvoir utiliser la carte chargée, le Titulaire doit activer la carte et l'enregistrer en suivant les instructions figurant au verso des présentes Conditions Générales. Le Titulaire est tenu de fournir des informations complètes et exactes intégralement de toutes les conséquences résultant de la communication d'informations erronées. Le Titulaire est tenu de communiquer à la Banque, le plus rapidement possible et par écrit, tous les changements relatifs aux informations qu'il a fournies dans le cadre du processus d'enregistrement, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse. L'adresse pourra ainsi être changée par Internet.

Après le processus d'enregistrement, le Titulaire se voit attribuer un code personnel et secret (ci-après «NIP») qui peut modifier à n'importe quel distributeur automatique de billets en Suisse. **L'engagement à inscrire ce NIP nulle part et à ne pas le dévoiler à des tiers,** même si ces derniers prétendent ou devaient s'avérer être des employés de Valora ou de la Banque. **Le Titulaire répond de toutes les conséquences** résultant du non-respect de l'obligation de protection du NIP. Au cours du processus d'enregistrement, le Titulaire doit fournir son numéro de téléphone portable ainsi que certaines données personnelles (par exemple nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité, adresse e-mail). **De cette manière la carte sera activée en modalité «Basic».** **En outre le titulaire peut accéder à la modalité «Upgraded» en fournissant en complément la copie d'un document de légitimation et la demande de carte dûment signée auprès des points de vente Valora ou en envoyant la documentation au format papier à la banque, pour autant que soient également respectés toutes les conditions au niveau Compliance requises par la banque. Des informations plus détaillées relatives aux modalités «Basic» et «Upgraded» sont disponibles au verso de ces présentes Conditions Générales.**

La Banque peut refuser l'activation et l'enregistrement de la carte, en particulier pour des motifs d'ordre juridique. Dans ce cas, la Banque rembourse au Titulaire le montant déjà chargé.

2. Limite de dépenses / recharge

La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le Titulaire au point de vente de Valora conformément aux instructions figurant au verso des présentes conditions générales. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements ultérieurs (ci-après «recharges»). Le montant chargé ne rapporte pas d'intérêts. Il est interdit de dépasser la limite de dépenses fixée. Si la limite de dépenses est néanmoins dépassée, le Titulaire s'engage à rembourser immédiatement et intégralement le montant excédant la limite.

3. Utilisation de la carte

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et des services auprès des partenaires commerciaux affiliés. **Les retraits en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets ne sont pas autorisés pour les cartes en modalité «Basic».** Les partenaires commerciaux affiliés peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du justificatif prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte ou par l'emploi du NIP, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre la validité des transactions qu'il a effectuées, sans signature et sans utilisation du NIP, avec la carte ou avec les données de la carte (sur internet ou par téléphone). Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces montants au partenaire commercial affilié. Il devient le débiteur de la Banque des montants que celle-ci a versés. La Banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents non-conformes aux présentes Conditions Générales. La carte a uniquement la fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux transactions conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas acceptée pour une transaction ou autre, intégralement ou partiellement, par les partenaires commerciaux affiliés. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les utilisations de la carte y relatives, même si la livraison ou la prestation de services n'est pas fournie ou à usage avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exécuter un droit de rétractation, le Titulaire doit contacter uniquement le partenaire du droit donc s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux affiliés. La carte doit être uniquement utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions / vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses effectuées dans une autre devise (différente de celle de la carte), le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque. Le Titulaire peut à tout moment consulter les transactions de sa carte qui ont été notifiées à la Banque jusqu'à au soir du jour ouvrable (en Suisse) précédant via Internet. Le Titulaire peut obtenir le solde par SMS ou par téléphone (description du processus) au verso des présentes Conditions Générales) directement auprès de la Banque. Le solde englobe toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la Banque par écrit, mais au plus tard dans les 30 jours suivant la date de comptabilisation. Les réclamations faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Validité de la carte / Réalisation de la carte / Remboursement et Gestion du solde résiduel

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci. Le Titulaire s'engage à signer la carte à la réception. Dans le cas où le Titulaire a l'intention de ne plus utiliser la carte, il peut la résilier avec effet immédiat. Tout solde résiduel peut être transféré sur une nouvelle carte (pour autant que cette dernière soit enregistrée sous la même identité et à même numéro de téléphone portable) ou sur un compte bancaire ou postal et ce au plus tard trois mois après la fin de validité de la carte. Passé ce délai, la Banque ouvre un dossier pour la gestion du solde résiduel et déduit les premiers frais pour son ouverture (conformément au tableau figurant au verso des présentes conditions générales). Ce dossier sera géré pendant toute la période requise par la loi. La banque facture les frais de la gestion du dossier (conformément au tableau figurant au verso des présentes conditions générales) au Titulaire. Toutes les demandes de remboursement du solde doivent être soumises à la banque par écrit au moyen d'un formulaire prévu à cet effet (à requérir à la banque), accompagné d'une copie d'un document officiel de légitimation du Titulaire et les coordonnées d'un compte bancaire ou postal en Suisse (ou à titre exceptionnel à l'étranger), qui doit être libellé exclusivement au nom du Titulaire de la carte. Tous les

remboursements effectués par la Banque sont assujettis à des frais (conformément au tableau figurant au verso des présentes conditions générales).

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le Titulaire doit immédiatement avvertir la Banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la Banque reçoit cette communication du Titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Le Titulaire répond de toutes les transactions effectuées par le biais de l'utilisation de sa carte et de son code NIP, et ce même après l'annonce de la perte ou du vol. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. Le Titulaire peut faire directement auprès de Valora l'achat d'une nouvelle carte ou la demande d'une carte de remplacement. Il doit compléter à cet effet un formulaire de demande d'une carte rechargeable et le faire parvenir à la Banque, accompagné de la copie d'une pièce d'identité valable. En principe, ces cartes de remplacement ne sont pas établies avant 7 jours à compter de la demande. Les frais indiqués au verso des présentes Conditions Générales font foi.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte sans préavis, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenu d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La Banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux affiliés toutes les informations dont il lui est besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Frais

Même si les frais perçus en relation avec l'utilisation de la carte (consultations par SMS, conversations téléphoniques avec le Callcenter, frais pour transactions en monnaies étrangères, etc.) figurent au verso des présentes Conditions Générales, le Titulaire certifie qu'il a pris connaissance de ces frais et qu'il les accepte sans réserve.

9. Respect des dispositions légales/échange d'informations

Le Titulaire reconnaît et accepte qu'il est seul responsable, dans le cadre de ses relations commerciales avec la banque, de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de nature fiscale, dans lesquelles il est soumis, en tant que résident, à des obligations. Il se trouve son lieu de résidence ou de domicile, ou de manière générale au terme de la législation de tous les pays dans lesquels il est tenu de payer des impôts sur les avoirs versés ou déposés sur sa propre carte. La Banque décline toute responsabilité dans ce domaine. S'il a un doute sur ces obligations, le titulaire doit demander conseil à son expert en la matière. Le titulaire est rendu attentif au fait que la banque peut être tenue, dans le cadre d'accords stipulés par la Suisse avec des États tiers et qui se basent sur des requêtes individuelles ou collectives correspondantes ou sur un standard reconnu sur le plan international comme celui d'échange automatique d'informations, de transmettre des informations concernant les cartes de paiement aux autorités fiscales suisses ou étrangères compétentes.

10. Traitement des données/recours à des tiers/autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la banque est autorisée à enregistrer ses conversations téléphoniques avec le Titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le Titulaire confirme en outre l'exactitude des indications fournies au cours du processus d'enregistrement et autorise la banque à recueillir auprès

des administrations et autorités compétentes (office des poursuites, contrôle des habitants), de son employeur, de ses banques et du Centre d'Informations de crédit (ZEK) toutes les informations concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement nécessaires à l'étude de sa demande de carte. Le Titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit. La banque est autorisée à faire appel à des entreprises partenaires ou à des tiers en Suisse ou à l'étranger dans le cadre de ses tâches administratives ou fiduciaires liées à la demande ou à l'utilisation de la carte, aux programmes de fidélité ou à d'autres prestations en rapport avec la carte (par exemple l'examen de la demande, la production et la personnalisation de la carte, la gestion du contrat incluant l'impression et l'envoi de la correspondance, les services en ligne, l'entassement, la communication avec les clients, le calcul des risques de crédit, le trafic des paiements, IT), ainsi qu'à transmettre des données des Titulaires à l'étranger, pour autant qu'une protection adéquate des données soit assurée. La banque et les tiers mandatés par la banque ainsi que Valora sont autorisés/autorisées à enregistrer, à traiter et à utiliser les données concernant le Titulaire et les transactions, en particulier à des fins de marketing et d'étude de marché et pour établir des profils de clients. Le Titulaire bénéficie ainsi d'un suivi personnalisé ainsi que d'offres et d'informations sur mesure concernant les produits et prestations de la banque ou Valora. Les données suivantes sont notamment traitées: données sur le Titulaire, les transactions effectuées avec la carte et les prestations supplémentaires ou accessoires.

La banque peut offrir en cession et transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les données découlant par elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, cotisation annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et les données en rapport avec le présent contrat. Dans ce cas ou lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement si les s'obligent à les maintenir secrètes et à respecter la même obligation aux éventuels ultérieurs partenaires commerciaux (les informations et les données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au renouvellement de créances en Suisse).

Le Titulaire confirme qu'il a lu le contenu des présentes Conditions Générales ainsi que de l'aperçu des frais au verso, l'a compris et l'a accepté sans réserve en activant la carte. Une copie des présentes Conditions Générales lui est remise en même temps que la carte. La signature et/ou l'utilisation de la carte constituent/constitue aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales.

11. Modification des Conditions Générales/Droit applicable et for juridique

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales et de publier la nouvelle version sur son site web ou sur le site web de Valora. Les modifications sont considérées comme approuvées si le Titulaire n'émet aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication. **Tous les rapports juridiques entre le Titulaire et la Banque sont régis par le droit suisse. Le lieu d'exécution et le for de la poursuite pour les Titulaires domiciliés à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sur Lugano, Suisse, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La Banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le Titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.**